



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



DEMANDE DE MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSEIL – CONSULTANTS INDIVIDUELS)

PAYS : NIGERIA

FINANCEMENT : COMMISSION DE LA CEDEAO

Intitulé de la mission : Recrutement d'un Consultant Individuel pour l'évaluation de la mise en œuvre de l'Accord cadre sur la qualité de l'Air en Afrique de l'Ouest- Phase 1 : Abidjan & Dakar

Numéro de référence : ADD-PP-CS-2025-020

La Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Commission de la CEDEAO) a prévu dans son budget 2025 et 2026 des fonds pour couvrir les coûts relatifs à la mission susmentionnée.

Les services de conseil ("les services") consistent à proposer un système opérationnel de surveillance de la qualité de l'air pour certaines grandes capitales d'Afrique de l'Ouest. Les services comprennent : (a) une évaluation des niveaux de pollution de l'air et de leurs impacts sanitaires associés à Abidjan et Dakar ; (b) une évaluation de la mise en œuvre des instruments politiques et réglementaires régionaux et nationaux existants ; (c) l'élaboration de propositions visant à réduire la pollution de l'air ; et (d) la conception d'un réseau de surveillance, y compris l'identification des instruments appropriés pour la surveillance de la qualité de l'air.

La durée de la mission est de trois (3) mois, incluant l'organisation d'un atelier de validation pour valider le rapport final.

Les termes de référence détaillés pour la mission peuvent être consultés sur le site web suivant : https://www.ecowas.int/procurement/procurement_m/intellectual-services/

La Commission de la CEDEAO invite à présent les consultants individuels éligibles ("Consultants") à manifester leur intérêt à fournir les services. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Chaque expérience ou qualification doit être justifiée par des documents tels que : **des curricula vitae signés (avec références), des diplômes, des certificats de formation, certificats de bonne fin d'exécution, certificats de travail, copies de contrats, etc.**

Les critères d'évaluation comprennent entre autres les éléments suivants :

- Diplôme universitaire (Master/PhD) dans au moins un des domaines suivants : Sciences de l'environnement / atmosphérique / chimie de l'air/Santé environnementale/épidémiologie/Politiques publiques, développement durable ou droit environnemental/Ingénierie environnementale, énergie ou transport.

- Minimum 10 ans d'expérience professionnelle pertinente, dont au moins 5 ans en Afrique de l'Ouest.
- Expérience démontrée dans au moins deux des domaines suivants :
 - Surveillance et analyse de la qualité de l'air (PM2.5, PM10, NO₂, O₃, etc.)
 - Développement et mise en œuvre de normes nationales ou régionales sur l'air
 - Évaluation d'impact environnemental et sanitaire
 - Élaboration de politiques publiques ou de stratégies régionales (CEDEAO, UEMOA, UA, etc.).
- L'expérience avec des organisations internationales (OMS, PNUE, CCAC, Banque mondiale, UE, etc.) est un atout majeur.
- Démontrer de bonnes connaissances de l'application des normes internationales de qualité de l'air (OMS, directives de l'UE, USEPA) et leur application dans le contexte africain
- Démontrer de compétences en analyse de données, y compris l'analyse statistique, le traitement SIG et la gestion de bases de données environnementales
- Démontrer une expérience de travail dans des environnements multiculturels et multi-pays, ainsi que dans la facilitation ou le soutien d'ateliers, réunions ou consultations régionaux ou internationaux.
- Expérience avérée dans la cartographie des sources de pollution atmosphérique
- Expérience dans l'installation d'équipements de mesure de la qualité de l'air
- Expérience avérée dans la mise en place d'un réseau de surveillance de la qualité de l'air
- Expérience démontrée dans au moins deux (2) missions impliquant des cadres institutionnels régionaux (CEDEAO, UA) et des initiatives de coopération transfrontalière, appuyées par des références
- Au moins deux (2) missions similaires impliquant des travaux avec la CEDEAO ou sur des projets financés ou dirigés par la CEDEAO.
- Excellentes compétences en rédaction et en communication en français et en anglais.

L'attention des consultants individuels intéressés est attirée sur la section IV, paragraphes 1 à 5 de l'article 118 du « Code des marchés révisé de la CEDEAO », septembre 2021, énonçant la politique de la CEDEAO en matière de conflits d'intérêts.

Un consultant sera sélectionné conformément à la **méthode de sélection des consultants individuels (ICS)** définie dans le Code des marchés révisé de la CEDEAO.

De plus amples informations peuvent être obtenues aux adresses électroniques ci-dessous pendant les heures de service, de **9h00 à 16h00 UT+1 (heure nigériane)**.

Les manifestations d'intérêt doivent être transmises par écrit aux adresses ci-dessous par courrier électronique avant **le 10 mars 2026, à 17h00 UT+1 (heure nigériane)**.

Commission de la CEDEAO

À l'attention du Directeur de l'Administration et des Services Généraux

Abuja, Nigéria

Courriel : ikkamara@ecowas.int et copie sbangoura@ecowas.int ; ombacke@ecowas.int ; pbessi@ecowas.int ; ykoffi@ecowas.int

ECOWAS Commission